

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DUCT 141 Subvention Fonds du Maire (2.400 euros) à l'association Energie 9 (9e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Energies 9" ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.400 euros est attribuée au titre de l'exercice 2013 à l'association "Energies 9" (48562 / 2013-07434), dont le siège social est situé 54, rue Jean-Baptiste Pigalle (9e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre des fonds du Maire - 9e arrondissement", budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.